

**AGRIVOLTAÏSME** / Acteur de référence de l'agrivoltaïsme en France, la société TSE vient d'inaugurer sa première ombrière sur grandes cultures dotée de trackers dynamiques sur l'exploitation d'Hervé Malgat à Chadeleuf dans le Puy-de-Dôme.

## Une première ombrière sur grandes cultures dans le Puy-de-Dôme

Sur une parcelle située en Limagne sud de 5 000 m<sup>2</sup>, à Chadeleuf, derrière les arbres et les bosquets, se dressent des installations d'un nouveau genre. Des ombrières solaires alignées, espacées entre elles de 15 mètres, sous lesquelles sera semée très prochainement de l'orge. Dotés de 55 capteurs, les panneaux s'adaptent en temps réel au vent, à l'humidité du sol, à la pluie... Pour les interventions aux champs, en cas de vent et de fortes pluies, les panneaux se rétractent complètement à la verticale. « Le système de pilotage agroclimatique intelligent permet aux panneaux de suivre la courbe du soleil pour produire de l'électricité toute la journée, et surtout de s'adapter aux besoins de l'agriculteur et de sa production. Les panneaux s'orientent automatiquement grâce à un système de trackers couplé à des capteurs répondant en premier lieu aux besoins des cultures. Nous mettons en effet un point d'honneur à placer l'activité agricole au cœur des dispositifs », explique Mickaël Mairand, directeur de la zone Grand Ouest chez TSE. Dans cette perspective, les résultats agronomiques de la parcelle portant les panneaux seront comparés à une parcelle test de 8 000 m<sup>2</sup> située juste à côté. Objectif : mesurer les conséquences sur le cycle cultural de la plante et in fine sur les rendements. Le protocole agronomique expérimental va durer neuf années. La chambre départementale d'agriculture du Puy-de-Dôme fera ainsi des retours réguliers à TSE, afin d'optimiser continuellement le pilotage en faveur des besoins de l'agriculteur et identifier les variétés les plus adaptées à la culture sous ombrières.



▲ Frédéric Robert, Arnaud Jarrige, Mickaël Mairand et Jean-François Moreau.

### L'agriculture en premier

Pour Hervé Malgat, l'exploitant de ces terres à la tête de 90 hectares de cultures et de 15 hectares en production de plantes à parfum et médicinales, la combinaison entre production alimentaire et énergétique n'est pas dénuée de sens : « Les agriculteurs nourrissent nos concitoyens. Ils peuvent également fournir de l'énergie à leur territoire si, grâce à

l'agrivoltaïsme, coexistent sur un même terrain la production agricole et électrique. C'est ce que m'a proposé TSE avec cette ombrière intelligente ». La centrale qui devrait être raccordée au réseau d'ici un an a été calibrée pour produire 278 Kw. « L'ombrage partiel et tournant généré par les ombrières dynamiques limite les stress climatiques auxquels sont soumises les cultures et protège les animaux en cas d'intempéries. Avec une faible emprise au sol et une compatibilité avec l'ensemble des

machines agricoles (passages jusqu'à 15 mètres), cette installation constitue une vitrine pour l'agrivoltaïsme de demain », estime Arnaud Jarrige, référent agricole TSE sur l'agence de Clermont-Ferrand. Alors que les projets d'agrivoltaïsme fleurissent un peu partout sur le territoire, l'ambition de TSE est de proposer des modèles viables qui préservent la vocation nourricière de l'agriculture. Une volonté partagée par Frédéric Robert, agriculteur dans le Maine-et-Loire, et

élu référent « Énergie » à la chambre d'agriculture régionale des Pays de la Loire : « Il y a un sujet éolien en France qui a galvanisé les foules. Aujourd'hui, il y a une crainte de voir pousser un peu partout des panneaux photovoltaïques. Il faut que les choses se fassent en bonne intelligence avec un partage de la valeur qui profite aux agriculteurs ».

■ Sophie Chatenet

## Des solutions photovoltaïques au service des agriculteurs et de la transition énergétique !



Bâtiments agricoles



Serres



Ombrières d'élevage



Centrales au sol



Solutions d'autoconsommation

**IRISOLARIS**  
PROMOTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

Document non contractuel - 510 375 836 RCS - Aix-en-Provence - 08-2025



Prenez rendez-vous !



Financez votre bâtiment neuf grâce à l'énergie solaire.  
Nos Conseillers Energies vous accompagnent quel que soit votre projet.

Tél : 04 65 84 91 74

**BIOCARBURANTS /** Le gouvernement planche sur une restriction des avantages fiscaux sur l'E85 et le B100. La filière hexagonale s'emploie à riposter.

## Les avantages fiscaux sur l'E85 et le B100 menacés

Le gouvernement travaille sur la suppression du tarif particulier pour le carburant B100 (biodiesel contenant 100 % d'huile végétale) et la réduction progressive de l'avantage fiscal pour le carburant E85 (carburant contenant 60 % à 85 % d'éthanol). Les grandes compagnies aériennes européennes ont affirmé, via leur fédération Airlines for Europe (A4E), qu'elles seraient forcées de demander un « délai » face à l'obligation de recourir à davantage de carburants d'origine non fossile. Pour ne rien arranger, un nouveau rapport de l'ONG Transport et Environnement (T&E), publié le 9 octobre, estime que la production mondiale de biocarburants émet « 16 % de CO2 en plus par rapport aux carburants fossiles ».

### Beaucoup de surface, peu d'énergie

Plus en détail, le document explique, en se basant sur les données de la Banque mondiale, que les surfaces de cultures (soja, palme, maïs, canne à sucre, etc.) dédiées à l'élaboration de biocarburant s'élèvent à 32 millions d'hectares (Mha) en 2025 dans le monde. Or, ces surfaces ne répondent qu'à seulement 4 % des besoins en énergie pour les transports. La demande est attendue en augmentation de 40 % d'ici à 2030, engendrant un besoin de hausse de surfaces de 60 % (à 52 Mha), conduisant à une déforestation intense, ajoute T&E. Si l'ONG se montre

moins sévère concernant l'industrie européenne, il n'empêche que la production d'énergie au regard des surfaces consommées est moindre que le solaire, d'après elle. Ce rapport suit de quelques mois une étude de la DGE (ministère de l'Économie) publiée en juillet, très critique envers le B100. De quoi donner des arguments au gouvernement pour réduire les avantages fiscaux de la filière, cherchant désespérément des sources de revenus et d'économies pour équilibrer le budget et stopper la croissance de la dette publique. Le syndicat des transporteurs routiers (FNTR) a été le premier à réagir durant l'été à l'étude du ministère de l'Économie, qu'elle juge trop favorable à la filière électrique. Le rapport d'octobre de T&E a incité la FOP (producteurs d'oléoprotéagineux, FNSEA) à se manifester, contestant les conclusions de l'ONG. Les « cobénéfices agricoles et protéiniques sont ignorés », indique le syndicat. La trituration de graines de colza permet la production de 1 Mt de tourteaux environ, évitant l'importation de 760 000 t de tourteau de soja, ajoute-t-il. « Grâce aux biocarburants, plus de 50 % des besoins en protéines des élevages français sont couverts en France, contre 30 % en moyenne dans l'Union européenne », explique la FOP. Quant aux mesures gouvernementales, La Collective du bioéthanol est (à nouveau) sortie du bois. Dans un communiqué du 14 octobre, elle déclare que « la hausse des taxes sur le superéthanol-E85 augmenterait le prix à



▲ **La hausse des taxes sur le superéthanol-E85 augmenterait le prix à la pompe de 40 à 50 centimes par litre d'E85, selon La Collective du bioéthanol.**

pompe de 40 à 50 centimes par litre d'E85 si elle était intégralement répercutée sur ce carburant ». Dans le cas d'une répartition sur toutes les essences, dont l'E85, et selon les choix des distributeurs, la hausse serait de 2,3 centimes par litre d'essence, ajoute l'organisation. Elle en profite également pour rappeler, qu'en 2018, le mouvement des gilets jaunes avait pris corps à la suite d'une hausse des taxes sur les carburants. « Il serait irrationnel de porter un nouveau coup au pouvoir d'achat en augmentant les taxes de l'E85, le carburant le plus français, le moins onéreux et le moins carboné pour les véhicules essence », prévient l'industrie hexagonale. ■

K. C

1 - La collective du bioéthanol a été créée en décembre 2007 par France Betterave, Passion Céréales et le Syndicat national des producteurs d'alcool agricole (SNPAA).

**CHANGEMENT CLIMATIQUE /** Pour accompagner les agriculteurs dans le défi d'adaptation aux changements climatiques, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) a lancé, en septembre, deux appels à candidatures pour contribuer au financement et au développement de pratiques adaptées à cette réalité climatique.

## Deux appels à projets pour davantage de résilience

Au mois d'août 2025, plus de 70 % du territoire français était concerné par un arrêté préfectoral de restriction d'usage de l'eau. Face à l'indisponibilité croissante de cette ressource et aux vagues de chaleur estivale de plus en plus intenses et fréquentes, le secteur agricole doit s'adapter pour rendre les cultures plus résilientes. Les exploitations situées en aval de Lyon sont particulièrement concernées, l'irrigation représentant une part importante des prélèvements en eau annuels sur le bassin versant du Rhône. Face à ce défi, en septembre dernier, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) a lancé deux appels à candidatures pour contribuer au financement et au développement de pratiques adaptées à cette réalité climatique. Le premier vise à sélectionner des projets agroécologiques ambitieux au sein de collectifs agricoles situés le long de la vallée du Rhône, entre la frontière suisse et la Méditerranée. Les

candidats ont jusqu'au 16 janvier 2026 pour soumettre des projets répondant à trois enjeux majeurs : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la préservation du cycle de l'eau et la protection de la biodiversité. Les projets lauréats pourront bénéficier d'un financement de la CNR à hauteur de 80 %. Le second ambitionne de développer un nouveau démonstrateur d'agrovoltaïsme dynamique au-dessus de cultures maraîchères ou fruitières, avec un triple objectif : protéger les cultures tout en produisant une électricité renouvelable, les adapter au changement climatique et tester des solutions prometteuses permettant de réduire les besoins d'irrigation. Ainsi, la CNR a lancé un appel à manifestation d'intérêt, ouvert jusqu'au 28 novembre auprès des acteurs du monde agricole et scientifique situés entre Vienne (Isère) et la Métropole Aix-Marseille (Bouche-du-Rhône). ■

Sur communiqué

# Protégeons vos récoltes



**En cas d'aléas climatiques, vos cultures sont assurées.**

Avec le contrat d'assurance récolte du 1<sup>er</sup> assureur des agriculteurs français\*, vous compensez les impacts du dérèglement climatique sur vos rendements. En cas de coup dur, nous vous indemnisons et votre trésorerie est protégée.

**Présents au salon SITEVI, nous vous attendons hall d'accueil A.**

 **Groupama**  
Toujours là pour moi

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter aux contrats ou se rapprocher de votre conseiller en agence | \*Étude réalisée par Nexio entre le 07/09/2024 et le 17/10/2024 sur un échantillon représentatif de 1502 agriculteurs ayant déclaré Groupama comme leur assureur principal pour la couverture de leur activité professionnelle agricole (assurance multirisque agricole, assurance des tracteurs et machines agricoles, assurance récolte, assurance prairies...) | Groupama Assurances Mutuelles pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles | Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris Entreprises régies par le code des assurances | Document et visuel non contractuels Ref Com ER/2025 | Crédit photo : Aurélien Chauvaud

**ÉTUDE /** L'Ademe a publié un vaste panorama de l'agrivoltaïsme. Plus de 1600 projets sont recensés dans les cinq régions étudiées. Ce travail inédit donne une vue sur la localisation des centrales solaires, leur taille, les productions agricoles concernées.

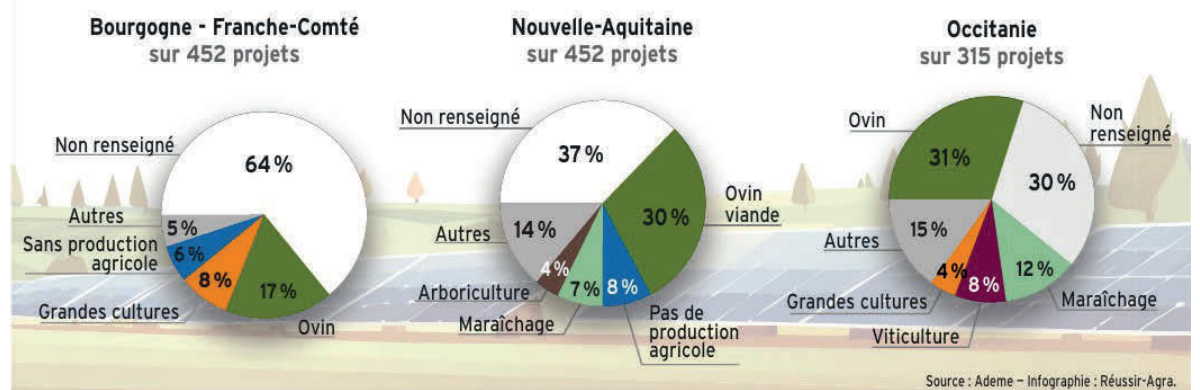
# Premier panorama de l'agrivoltaïsme français

L'Ademe a publié le 23 septembre un panorama national de l'agrivoltaïsme. L'étude dresse un point complet dans cinq régions : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne-Franche-Comté et La Réunion. Ce travail donne d'abord un premier aperçu de la dimension prise par cette toute jeune filière. Plus de 1600 projets photovoltaïques sur terrains agricoles y sont recensés, tous stades de développement confondus (en exploitation, autorisés ou en chantier, également des projets en instruction, à l'état de développement, réflexion). Cela va de 284 sites en Nouvelle-Aquitaine à 425

en Paca, pour ce qui est de l'Hexagone. L'étude dévoile aussi la taille moyenne des projets, leur puissance électrique. De gros écarts apparaissent, comme en Nouvelle-Aquitaine où les projets descendent sous les 5 MWc pour aller jusqu'à 29 MWc. La moyenne en Occitanie se situe à 11,4 MWc pour les 247 projets (sur 315) dont la puissance est connue. C'est deux fois plus en Bourgogne-Franche-Comté, où une analyse plus fine est menée par l'Ademe, montrant des projets supérieurs à 150 MWc. Le type d'activité agricole associée a également été étudié. L'étude dessine une figure dominante : l'ovin. De toutes les activités agricoles concernées par l'agrivoltaïsme, le petit ruminant a le

## L'ovin domine les projets agrivoltaïques

Répartition des activités agricoles impliquées dans les projets agrivoltaïques



dessus. Ce type d'élevage représente un tiers des projets en Occitanie (sur les 186 dont le couplage énergie/agriculture est connu). L'ovin est plus largement en tête dans les régions Nouvelle-Aquitaine (50 % des installations agrivoltaïques) et Bourgogne-Franche-Comté (57 %).

## Changement d'usages agricoles

Mais attention, l'ovin n'était pas toujours la vocation des terres avant leur couplage avec l'agrivoltaïsme. L'installation de panneaux solaires peut s'accompagner d'un changement d'usages agricoles. En Nouvelle-Aquitaine, 98 projets (22 % de l'ensemble) induisent une modification d'assolement. Cette nouvelle orientation a un côté positif, estime l'Ademe, quand il y a derrière un projet de diversifica-

tion des ateliers. Mais l'agence pointe aussi « le risque de dévaluer le potentiel agronomique du site ». En Bourgogne-Franche-Comté, le bilan est là encore mi-figue mi-raisin ; 22 % des projets ovins (sur les 59 documentés) ont vu le jour sur des parcelles en friches. Les terres ont ainsi été réhabilitées, généralement au profit de l'éco-pâturage. Voilà pour le côté pile. Côté face, 24 % du même échantillon sont des projets agrivoltaïques basés sur une conversion de l'activité en grandes cultures vers des prairies. Il s'agit notamment de secteurs à faible potentiel agronomique. Quid de la géographie ? La carte d'implantation des panneaux souligne une évidence : plus il y a de soleil, plus il y a de chance d'en avoir. Ainsi, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Ademe note que « le taux d'irradiation solaire est un facteur déterminant pour la localisation des projets photovoltaïques : 89 % sont situés dans une zone supérieure ou égale à 1581 kWh/m2 de rayonnement ». Ce n'est pas la seule contrainte naturelle. Pente et relief jouent aussi. En Nouvelle-Aquitaine, le recensement montre d'ailleurs l'absence d'installation à des altitudes supérieures à 1 000 mètres. « Les projets photovoltaïques sur des terrains agricoles ne sont pas situés en zone de forte pente, pour des raisons techniques liées à l'implantation des tables photovoltaïques », explique l'étude.

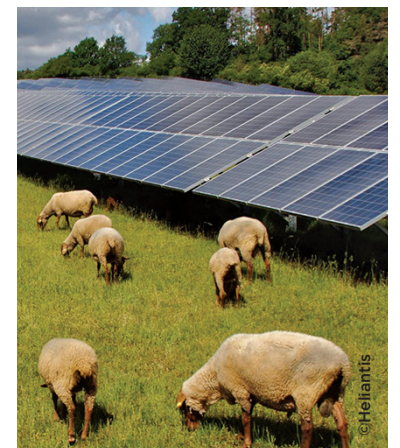
## Une localisation liée au revenu agricole

Sur le plan économique, le tableau est encore flou, notamment la relation établie avec le prix des terres. En Occitanie, c'est dans l'Aude que se concentrent le plus grand nombre de projets (67 sur 315). L'Ademe y trouve cette explication, aux dires de la chambre d'agriculture, « le département est très convoité par les développeurs, car le foncier est globalement moins cher qu'ailleurs ». Cela se traduit par un grand nombre d'installations à venir, notamment en ovin viande et viticulture. Pourtant, l'agrivoltaïsme se développe fortement en Provence-Alpes-Côte d'Azur, où les prés et cultures libres sont au plus haut en France, avec un fort taux de faire-valoir direct (50 à 80 %). Le revenu agricole du territoire serait un autre déterminant, selon l'étude. En Nouvelle-Aquitaine, les projets se trouvent au milieu de la fourchette. Peu de centrales photovoltaïques sur des terrains agricoles existent dans les territoires à faible revenu agricole. Même constat pour les zones à très haut revenu agricole comme les bassins viticoles ou les plaines landaises en monoculture de maïs : « Ces productions à forte valeur ajoutée sont peu concernées par l'agrivoltaïsme, car elles font l'objet d'une forte politique locale de préservation », considère l'Ademe.

## Retombées attendues

Malgré ce vaste tour d'horizon, les cinq rapports régionaux s'avèrent parfois lacunaires. Il y manque une étude d'impact sur le couplage entre les productions agricoles et énergétiques, très encadré par la loi Aper de 2023, notamment pour les rendements agricoles. L'Ademe se borne à décrire en Occitanie quelles retombées les agriculteurs en attendent. Tout en haut du classement, figure

l'adaptation au changement climatique ; 51 projets agrivoltaïques visent en effet la protection apportée aux plantes et la régulation des températures extrêmes. En deuxième (30 projets), apparaît la quête d'un gain de rendement, notamment éviter les pertes dues au changement climatique (raccourcissement des cycles de production, stress thermiques et hydriques, etc.). Pour 21 projets, l'objectif est une diversification des cultures, afin de conforter les revenus agricoles et s'adapter à la demande des consommateurs. Autre intérêt recherché (dans 15 projets), l'amélioration du bien-être animal, grâce à l'installation de panneaux. La construction d'une serre photovoltaïque, prise en charge par l'énergéticien, apparaît comme une aubaine pour les agriculteurs. Grâce à cet appui, l'exploitant peut concentrer ses investissements sur le foncier et lancer des projets agrivoltaïques en maraîchage ou horticulture sous abris.



## Raccordement au réseau

Voit-on pour autant une déferlante de panneaux solaires ? Pas vraiment, à en croire les dates de mise en service effectives ou prévisionnelles en Occitanie. Malgré une hausse notable des projets ces dernières années, la courbe n'est pas linéaire. Cette observation doit être nuancée car l'Ademe a une vision partielle des calendriers : seuls 70 des projets recensés affichent une date de réalisation. Le manque de visibilité est dû aux nombreux obstacles pour installer des centrales. Un point clé est leur branchement au réseau électrique. En Nouvelle-Aquitaine, beaucoup de projets validés sont en attente de solution de raccordement dans le Lot-et-Garonne, d'après l'étude. Le département compte ainsi « de nombreux permis de construire accordés mais peu de parcs construits ». En Bourgogne-Franche-Comté, un véritable embouteillage apparaît. La puissance totale des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles est estimée à 7748 MWc (dont 1290 MWc autorisés à ce jour). Cela correspond à 204 % des objectifs régionaux pour 2030, relève l'agence. Dans la course au solaire, tout le monde ne sera pas servi. ■

JCD

## ENGAGÉ EN FAVEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.



## AFIN D'AGIR ENSEMBLE POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE.

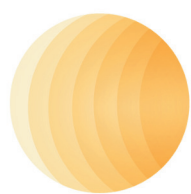
Le Crédit Agricole accompagne tous ses clients, des ménages les plus modestes aux grandes entreprises, dans leurs défis de décarbonation pour réussir ensemble le challenge imposé par la nouvelle donne climatique.

5 Caisses régionales en Auvergne-Rhône-Alpes : 1 000 agences, 11 000 collaborateurs  
1 pôle d'expertises et d'investissement : CA Transitions Région

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, Centre France, des Savoie, Loire Haute-Loire, Sud Rhône Alpes, sociétés coopératives à capital variable.  
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est. Siège social : 90, avenue Lanessan - 69410 Champagne au Mont d'Or - 399 973 825 RCS Lyon. N° ORIAS : 07 023 262.  
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France. Siège social : 1 avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9 - 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand. N° ORIAS : 07 023 162.  
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Siège social : PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - 74965 Annecy Cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy. N° ORIAS : 07 022 417.  
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire. Siège social : 94 rue Bergson - BP 524 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - 380 386 854 RCS Saint-Etienne. N° ORIAS : 07 023 097.  
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes. Siège social : 12 Place de la Résistance - CS 20067 - 38041 Grenoble cedex 9 - 402 121 958 RCS Grenoble. N° ORIAS : 07 023 476.



**SUNFORWATT**  
énergie photovoltaïque

- ÉTUDE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE
- INSTALLATION
- SUPERVISION
- MAINTENANCE



04 75 60 43 81

contact@sunforwatt.com

1 place Vincent d'Indy, 26000 Valence - www.sunforwatt.com

**MACHINISME** / Pression et choix des pneumatiques, vitesse ou entretien : les leviers pour réduire la consommation de carburant sont nombreux et permettent de faire des économies. Santiago Mass, chargé de missions agricoles et économiques à la FRCuma Auvergne-Rhône-Alpes, détaille les bonnes pratiques à adopter au volant de son tracteur.

## Économiser l'énergie à bord de son tracteur : les bons gestes à adopter

« La première source de consommation d'énergie dans une ferme, c'est souvent le tracteur », rappelle Santiago Mass. Depuis plusieurs années, la Fédération régionale des Cuma Auvergne-Rhône-Alpes multiplie les expérimentations et formations pour aider les agriculteurs à gagner en sobriété. Dans le cadre du programme Optimotor, soutenu par la Région et l'Ademe, des bancs d'essai moteurs sont déployés pour mesurer, sur chaque machine, la consommation spécifique en grammes de gasoil par kilowattheure. L'objectif : identifier la plage de régime où le moteur offre le meilleur rendement et sensibiliser les utilisateurs à l'éco-conduite.

### Adapter ses pneumatiques

Le réglage des pneumatiques est un paramètre fondamental : « Un pneu surgonflé au champ provoque du patinage, donc une perte d'adhérence et une surconsommation. À l'inverse, un pneu sous-gonflé sur route augmente la résistance au roulement », souligne le technicien. Quelques bars en moins ou en plus peuvent suffire à faire baisser la consommation de plusieurs litres à l'heure. « Il faut également prendre soin de choisir des pneumatiques de qualité », ajoute-t-il. Les pneumatiques montés d'origine ne sont en effet pas toujours les plus performants. Des pneus mieux adaptés aux conditions de traction et au respect du sol, permettent des gains considérables. « Le coût à l'achat est compensé dès les premiers mois d'utilisation par les économies de carburant réalisées », assure Santiago Mass. Par ailleurs, « les agriculteurs ont tendance à se suréquiper, beaucoup de tracteurs sont



▲ Santiago Mass, chargé de missions agricoles et économiques à la FRCuma Auvergne-Rhône-Alpes.

surdimensionnés par rapport aux besoins réels des exploitations », constate-t-il. « Mieux vaut un engin bien réglé, correctement utilisé, qu'une machine puissante mais sous-employée. »

### Rouler moins vite et travailler moins profond

Le travail du sol est aussi un poste énergivore. « Dans bien des cas, on travaille trop profondément », observe Santiago Mass. Réduire ainsi de quelques centimètres un labour permet de baisser considérablement sa consommation, sans pour autant nuire au rendement. Rouler moins vite peut également faire baisser sa facture, puisqu'une réduction de 10 km/h sur la vitesse moyenne d'un tracteur permet de faire d'importantes économies sur l'année, notamment lorsque les parcelles sont éloignées. « Un

agriculteur que nous suivions économisait 4 litres de gasoil à l'heure simplement en réduisant son régime de 100 tours par minute, avec seulement quelques minutes de trajet en plus », assure le technicien. Pour terminer, selon Santiago Mass, un entretien régulier reste incontournable. Lors d'un essai, « le simple remplacement d'un filtre à gasoil encrassé a permis de gagner 4 chevaux de puissance ». L'équilibrage du tracteur est tout aussi crucial : une mauvaise répartition des masses entraîne patinage et pertes de traction, et ainsi une consommation de gasoil supérieure à ce qu'elle devrait être. ■

Charlotte Bayon

**AUTOCONSOMMATION** / Alors que le photovoltaïque se répand dans le monde agricole, l'autoconsommation collective devient une nouvelle manière de gérer sa consommation d'énergie, pour les particuliers comme les professionnels. Une manière de produire et consommer localement l'énergie solaire, tout en recréant du lien entre agriculteurs, PME et collectivités.

## Partager des machines et de l'énergie

« Les Cuma se sont mises à partager des machines il y a soixante-dix ans. Aujourd'hui, elles apprennent à partager de l'énergie », résume Stéphane Chapuis, responsable du service AgroDev à la Fédération nationale des Cuma (FNCuma). Après avoir investi dès 2009 dans le photovoltaïque individuel, les coopératives de partage de matériel agricole expérimentent l'autoconsommation collective, un modèle énergétique avantageux et sécurisant.

### Peu de freins

L'un des aspects positifs dans la consommation collective, « c'est qu'on peut imaginer de l'autoconsommation entre plusieurs producteurs et consommateurs, sans câble physique entre eux », explique le responsable. En effet, le système repose sur des réseaux virtuels, dans un périmètre d'environ 20 km, suffisamment large pour relier des exploitations, des PME rurales ou encore des collectivités. Cette approche territoriale s'accorde bien avec la structure même des Cuma : des petits collectifs d'agriculteurs, souvent proches géographiquement, habitués à mutualiser leurs investissements et leurs pratiques. Le seul frein majeur à ce type d'installation reste l'ensoleillement : « Il faut que les gens consomment quand il y a du soleil », rappelle-t-il. Et sans stockage significatif, l'autoconsommation reste partielle, limitée par une tolérance d'environ 30 minutes entre production et usage.

### Un avantage économique indiscutable

Sur le plan financier, les premiers calculs sont néanmoins prometteurs. « Nous visons un gain de 10 à 20 % pour les consommateurs et les producteurs », estime Stéphane Chapuis. Mais au-delà du gain immédiat, c'est la stabilité du prix de l'électricité qui séduit les agriculteurs notamment. « Lorsqu'un entrepreneur a vu sa facture grimper de 150 à 200 euros en trois ans, et que nous lui garantissons un tarif stable pour dix ans, forcément, ses yeux s'écarquillent »,



▲ Stéphane Chapuis, responsable du service AgroDev à la Fédération nationale des Cuma (FNCuma).

observe-t-il. La formule repose aussi sur des associations mixtes, issues du monde agricole ou non : ce qui permet d'équilibrer production et consommation. Par ailleurs, les Cuma privilégient le photovoltaïque sur toiture plutôt que l'agrivoltaïsme au sol : « Avant de mettre des panneaux dans les champs, nous utilisons l'espace existant, c'est notre philosophie », explique Stéphane Chapuis.

### Récréer du lien

Au-delà des avantages inhérents à l'autoconsommation collective, la FNCuma rappelle l'intérêt de tels projets pour créer du lien en milieu rural, d'autant plus que les projets ne concernent pas seulement les agriculteurs, mais bien les exploitations et habitations non agricoles, collectivités, PME... L'objectif est ainsi de reconnecter le monde agricole au tissu rural : entreprises locales, citoyens, collectivités. Certaines PME se montrent déjà prêtes à adapter leurs horaires de production pour consommer de l'électricité solaire en journée. Pour la FNCuma, l'enjeu dépasse donc la simple facture d'énergie : il s'agit de construire de nouveaux collectifs territoriaux, afin de lier transition énergétique et coopération locale. « Notre ADN, c'est de faire travailler les gens ensemble autour d'un projet », conclut Stéphane Chapuis. ■

Charlotte Bayon



COOPÉRATIVE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE  
DIOIS ET VALLÉE DE LA DROME



**dwatts**

**INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES  
SUR BÂTIMENTS AGRICOLES**

ADAPTATION A VOS BESOINS, SUR BÂTIMENTS EXISTANTS OU NEUFS

INVESTISSEMENT DWATTS. PARTAGE, EN TRANSPARENCE, DE LA VALEUR AVEC VOUS

VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ EN LOCAL



CONTACT@DWATTS.FR



06 41 25 48 46

